

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR CTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Nº P19-0049630
Nº 17414

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **0763**

Société :

R.A.M.

Rehâbia et l'épouse

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : **EL GOUROUNT**

EL HASSAN

Date de naissance : **8.12.43**

Adresse : **13 R. Van Meaux OASIS**

Tél. **0667944168**

Total des frais engagés :

-607844

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. BENNANI MED AMINE
OPHTHALMOLOGIE
7, RUE IBNOU BABEK
RACINE CASABLANCA
0522 36 20 00 /02

Date de consultation : **/ /**

Nom et prénom du malade : **Abdellah El Alai** Age : **71 JAN. 2020**

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : **Myopie**

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

D. D. D.

Le : **28 NOV. 2019**

21-1-2020

Dr BENNANI MED AMINE
OPHTHALMOLOGIE
7, RUE IBNOU BABEK

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
29 NOV 2019	U		300	DR BENNANI MED AMINE OPHTALMOLOGIE 7, RUE IBNO BABEK 0522 36 00 00 / 02
23 DEC 2019	Fond d'œil (kto)		200	DR BENNANI MED AMINE OPHTALMOLOGIE 7, RUE IBNO BABEK 0522 36 00 00 / 02

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DALAI 24 Bis, Rue des Vanneaux Oasis - Casablanca Tél: 05 22 99 27 54 Fax: 05 22 23 02 92	29/11/19	278,00

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
MINETTE ISLAM 184 Rue Anglais Bnira Jdiia - Casablanca	13/12/19					5300,00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
		</		

Docteur Mohammed Amine BENNANI

OPHTALMOLOGIE
Diplômé de l'Institut Universitaire
BARRAQUER - BARCELONE
Maladies et Chirurgie des Yeux

*Glaucome - Cataracte - Ophtalmo-pédiatrie - Chirurgie réfractive
(Myopie - Hypermétropie - Astigmatisme - Presbytie)*

PPC 139,00 DH

LOT 100319
2021 03

Casablanca, le vendredi 29 novembre 2002

PPC 139,00 DH

LOT 100319
2021 03

Patient : Madame Khaddouj SCALLY

139,00 x 2

XILOIAL ZERO / 1 goutte 3 à 4 fois par jour, à renouveler en cas de besoin

1 278,00



PHARMACIE DALAL
24 Bis, Rue des Vameaux
Oasis - Casablanca
Tél: 05.22.99.27.54 Fax: 05.22.23.02.92

Dr. BENNANI MED AMINE
OPHTALMOLOGIE
7, RUE IBNOU BABEK
RACINE CASABLANCA
0522.36.20.00/02
0522.36.20.00/02

Bd Massira Khadra, Rue Ibnou Babek n° 7, Quartier Racine, 20100 Casablanca
Tél : 0522.36.20.00 / 0522.36.20.02, E-mail : mariophta@gmail.com

Dr. BENNANI Mohammed Amine
Ophtalmologiste
Diplômé de l'institut Universitaire
BARRAQUER - BARCELONE

CASABLANCA



LASER VISION

الدكتور بناني محمد أمين
أمراض وجراحة العيون
خريج معهد براكيه - برشلونة

Chirurgie de la myopie - Astigmatisme - Hyperméropie - Présbytie
Cataracte - Glaucome - Rétine médicale - Ophtalmo - pédiatrie - Strabisme

Casablanca, le 29 NOV 2019

Patient : Madame SCALLY Khaddouj

MONTURE / VERRES PROGRESSIFS ANTI-REFLETS AMINCIS BLANCS

Oeil Droit : (125° -0,75) + 4,00 , Addition + 3,00

Oeil Gauche : (90° -0,75) + 3,25 , Addition + 3,00

LUNETTE ISAM
184, Rue Anglais
Bhira Jdida - Casablanca

Dr. BENNANI MED AMINE
OPHTALMOLOGIE
7, RUE IBNOU BABEK
RACINE - CASABLANCA
0522 36 20 00 / 02

7, Rue Ibnou Babek, Racine par Bd. Massira El Khadra 20100 - Casablanca
• Tél.: +(212) 522 362 000 / 02/ mariophta@gmail.com



نظارات إسلام

LUNETTES ISLAM

184, Rue des Anglais Bhira JADIDA
Casablanca

RC Casa 264242 - Patente : 30011275
ICE : 002212845000044
IF : 30011276 - INP : 33610708

Facture 0000362

Casablanca, le

17/12/19

M. SCALLY KHAOUJ Doit

Nature des Verres	Vision de loin	Vision de Prés	Doubles foyers	Varilux
V.D. : ORMA AR	OD OG	OD OG	OD OG	OD OG
Monture	Métal	Plastique		
V.L. : - OD - OG	(125 - 0.71) + 4 (90 - 0.75) + 3.2			1300.00
V.P. : - OD - OG				2000.00 2000.00
ADD./		+ 3		
TOTAL	184, Rue Anglais Bhira Jdida - Casablanca			5300.00

Arrêtée la présente facture à la somme de

Cinq Mille trois cent DHS.

Docteur Mohammed Amine BENNANI

OPHTALMOLOGIE
Diplômé de l'Institut Universitaire
BARRAQUER – BARCELONE
Maladies et Chirurgie des Yeux

*Glaucome - Cataracte - Ophtalmo-pédiatrie - Chirurgie réfractive
(Myopie - Hypermétropie - Astigmatisme)*

Casablanca, le lundi 23 décembre 2019

NOTE D'HONORAIRES

Patient : Madame Khaddouj SCALLY

Fond d'oeil (K10) : 200,00 dhs

La présente note d'honoraires est arrêtée à la somme de : Deux Cents Dirhams.

Dr BENNANI MED AMINE
OPHTALMOLOGIE
7, RUE IBNOU BABEK
RACINE CASABLANCA
0522.36.20.00.02
2
1

Bd Massira Khadra, Rue Ibnou Babek n° 7, Quartier Racine, 20100 Casablanca
Tél : 0522.36.20.00 / 0522.36.20.02, E-mail : mariophta@gmail.com